

LOU QUERSEL QUE
n° 8⁷² septembre

Saint Sauveur 1000 ans
d' Histoire

Finances locales

LA GENDARMERIE

2 - La B.T.

DOCUMENT :

E N T R E E S
(Recettes)

1/ Pour la <u>Taille</u> , imposée à raison d'un sou et six deniers pour chaque livre d'avoir, conformément à l'ordonnance du Causato de cette année, d'après la matrice	900	10	10
2/ Pour le tribut des deux tiers imposés sur les biens de l'Eglise, d'après la matrice	2	14	0
3/ Pour le produit de l'auberge	30	0	0
4/ Pour la taxe sur les animaux d'après le décompte du receveur	449	19	0
5/ Pour la location de la vacherie de Liouma par Joseph GAISSA	35	0	0
6/ Pour la location de la boulangerie par le dit Joseph GAISSA	21	10	0
7/ Taxe due par Michel Ange BLANCHI de Roubion et André CAGNOLI de Saint Martin pour la taille qu'ils doivent pour les moulins à grain et four locaux	30	6	10
8/ Intérêt dû par les Révérends Pères Minimes de Saint François de Paule sur la somme de 1375 Livres qu'ils doivent à la Commune	35	0	0
9/ Payé par la Commune de Rimplas pour les dépenses faites par la Commune de Saint Sauveur lors de la reconnaissance des limites entre ces deux communes dans la région du Tavinier	15	13	6
10/ Intérêt des taxes levées lors de la dernière guerre et encore dues par des particuliers	117	10	0
11/ Idem	5	17	9
	<hr/>		
	1664	1	11

(Dépenses, suite)

- au procureur de la commune le Notaire GIACCOBI	20	0	0
- à l'archiviste et chargé du cadastre	12	0	0
	<hr/>		
	371	0	0

5/ Puis payé :

79 17 6

DONT

- au maître J.H. MALLE, rec- teru de l'autel Corpus Dei	25	0	0
- A Joseph GAISSA pour la ma- nutention des lampes de l'é- glise	54	17	6
	<hr/>		
	79	17	6

6/ Puis les dépenses ordinaires, en tout

157 16 10

- Contribution de la commune à la réparation de la route de Tende	88	11	10
- A B. RICHIER, pour l'entre- tien des routes royales et vicinales	44	15	10
- quote-part de la commune pour le transport du courrier	4	10	0
- Au receveur Notaire MAISSA pour la fourniture du papier timbré	20	0	0
	<hr/>		
	157	16	10

7/ Puis les dépenses extraordinaires, en tout

231 11 0

- au maître d'école de 1785	220	0	0
- au procureur de la Commune pour les dépenses qu'il a faites pour elle (reception de l'avocat fis- cal envers les faits de Mollières et frais de papier timbré et droit de poste)	11	11	0
	<hr/>		
	231	11	0

8/ Dépenses urgentes et casuelles en 1786

387 17 6

ordres et manifestes	9	10	0
divers et urgences	330	2	6
idem	48	5	0
	<hr/>		
	387	17	6

Pour les autres années, le budget varie entre 700 et 800 Francs de recettes et entre 600 et 700 francs de dépenses. Hormis les ventes de bois, qui rapportent par exemple 2000 F à la commune en 1812, les recettes sont constituées pour 50% par les taxes sur les bestiaux (taxes et rapports de la vacherie). Voyons un autre document, le budget communal de 1807.

DOCUMENT N° 2

REFERENCE ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT SAUVEUR
NON CLASSEES - NON NUMEROTE
BUDGETS 1804 - 1814

1°/ DEPENSES

- Contribution foncière	60, 21
- Bulletin des Lois	6
- Registres de l'Etat Civil	14, 30
- Coupe de la réserve	28, 19
- Gages du Garde Forestier	45, 00
- Frais de bureau	36, 00
- Traitement de l'Instituteur	60, 00
- Traitement du Secrétaire	120, 00
- Gages du Garde Champêtre	25, 00
- Gages du piéton	24, 50
- Remise du receveur municipal	16, 85
- Autres dépenses	15, 00
<u>TOTAL</u>	<u>451, 50</u>

2°/ RECETTES

- Centimes additionnelle	60, 00
- Taxe sur les bestiaux	360, 00
- Taxe sur les propriétés	138, 00
- Revenus divers	2, 38
<u>TOTAL</u>	<u>560, 38</u>

L'accumulation de ces excédents fait que la Commune, sans être riche, possède une certaine somme d'argent, en 1815, lors de la Restauration Sarde. Malheureusement, nous ne possédons aucun document, budget ou compte de receveur municipal. Il apparaît seu-

lement à travers les diverses délibérations du Conseil Municipal, que celui-ci a tenté à plusieurs reprises d'employer ce cule, en particulier pour construire un Hotel de Ville. Ce projet ne sera mis à l'oeuvre qu'après le rattachement à la France, en 1861. Cette construction coutera 29 000 Francs dont 20000 supportés par la Commune. Ceci marque le début d'une série de grands travaux qui seront tous, heureusement pour la Commune, subventionnés, soit par le Département, soit par l'Etat. Fontaines publiques, adduction d'eau, électrification, pavage des rues, tout-à-l'égout, constructions de routes, de ponts, de digues, tous ces travaux seront commencés et achevés en l'espace de quarante ans.

DOCUMENT N° 3 BUDGET 1919

REFERENCE : ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT SAUVEUR

<u>Recettes ordinaires</u>		<u>Dépenses ordinaires</u>	
Patentes	44,10	Frais d'administration	1947,40
Chevaux et voitures	2,00		
Centimes additionnels (Contribution foncière)	69,35	Entretien des propriétés communales	2739,90
Cmes additionnels (Chemins vicinaux)	109,52	Assistance et hygiène	980,00
Taxe sur les chiens	50,00	Instruction publique	900,00
Délivrance d'urgence	300,00	Voirie urbaine	400,00
Rentes sur l'Etat	467,00	Voirie vicinale	776,42
Intérêts des fonds placés au trésor	148,24	Dépenses diverses	824,00
Location des propriétés communales	400,00		
Droits sur les permis de chasse	100,00		
Part de la commune sur le budget des cultes	193,00		
Part de la commune sur la répartition du fonds commun des contributions indirectes	1935,13	TOTAL	8207,72
Redevance de l'Energie Electrique ud Littoral Méditerranéen	4500,00		
Indemnités pour les retraites	15,00		
TOTAL	8333,34		

(Il conviendrait d'ajouter à chiffres le budget additionnel de la même année, constitué par 32 769, 59 F de recettes et par 32 745, 85 F de dépenses. Recettes constituées pour 28000 Francs par l'excédent 1918, alors que les dépenses sont consacrées à la construction de la digue de protection et à des réparations à la Mairie.

MOTS CROISÉS



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3							■			
4		■						■		
5				■					■	
6										
7										
8							■			
9		■			■					
10								■		

Horizontalement. —
 1. Protège un livre. — 2. Pare. De tels conducteurs sont redoutables. — 3. En Irlande. Posséda. — 4. Note. Fin ou début de forêt. — 5. Indique un coup sec. Possessif. — 6. Ne peut prétendre à une fonction publique. — 7. Un établissement inconcevable en plein Paris. — 8. Département. Sur laquelle on peut s'appuyer. — 9. Abréviation religieuse. Gros cube de bois. — 10. Guère porté à l'indulgence. Possessif.

Verticalement. — 1. Les rois de France en étaient entourés. — 2. Elle se fait écrire dans le 45. — 3. Certains. Redevance moyenâgeuse. — 4. Un droit souvent employé du Conseil de Sécurité. En général au pluriel pour le nouveau-né. — 5. La compagnie l'intéresse médiocrement. — 6. Certains ont le mot pour le provoquer. Ordre de départ anglais. Personnel. — 7. Distraction familiale abrégée. Gouvernement musulman. — 8. Ne rumine plus depuis longtemps. Détériorés. — 9. Espagnole. Eclairer. — 10. Levant. Propagées.

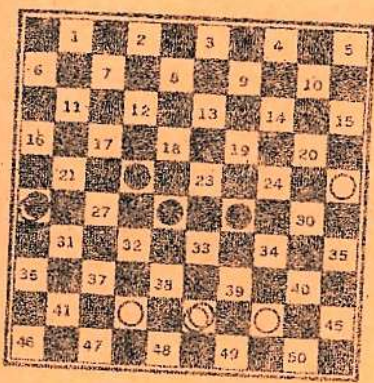
Voulez-vous jouer aux dames ?

Trois règles absolues :

- Il est possible de prendre en arrière ou en avant et la prise doit TOUJOURS être effectuée du côté où le nombre des pièces à prendre est le plus élevé. — Les prises sont OBLIGATOIRES et on FORCE donc l'adversaire à prendre.
- On ne recule jamais, sauf pour prendre, mais la dame circule aussi bien en avant qu'en arrière.

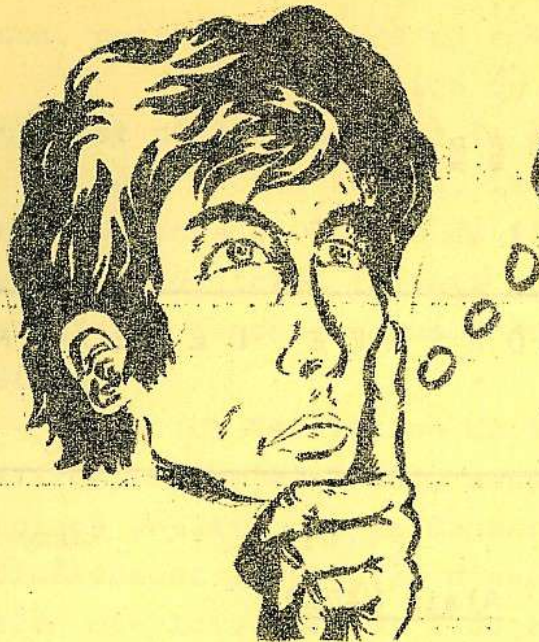
Dans un problème :

- Les Blancs jouent toujours les premiers et doivent obliger les Noirs à prendre plusieurs fois afin de ramasser finalement toutes leurs pièces (ou les neutraliser) en un ou plusieurs coups.



Les Blancs qui jouent les premiers vont gagner cette partie. Voyez-vous comment ?





IL
FAUT QUE JE
PENSE A M'ABON
NER AU CUBERIFI
!!! oui!!!

TESTEZ VOS CONNAISSANCES I...

HISTOIRE

- A. Fille de Philippe IV le Bel, elle épousa en 1308 Edouard II, roi d'Angleterre; elle fut régente sous Edouard III. ?
- B. Femme de Napoléon III, elle fut impératrice des Français de 1853 à 1870. Elle eut une grande influence sur l'Empereur qu'elle poussa à défendre les intérêts catholiques dans le monde ?

GEOGRAPHIE

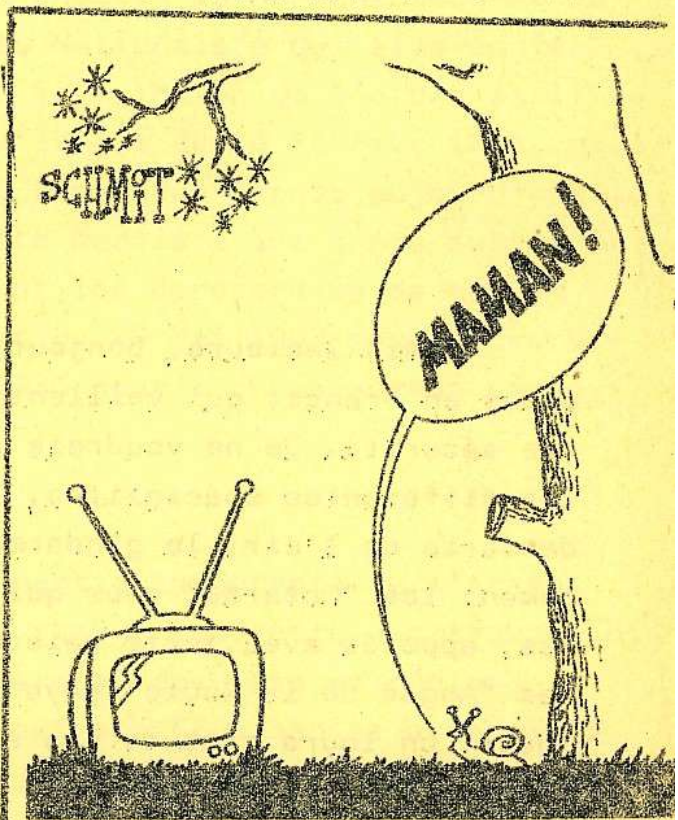
- C. Quelle est l'île de la mer Egée appelée Négrepont au Moyen Age ?
- D. Cette commune de la Seine-Maritime est une station balnéaire, sur la Manche, aux falaises réputées ?
- E. Dans quel massif montagneux est situé le Pic de Vignemale ?

DIVERS

- F. Qui est l'auteur de *La Reine morte* ?
- G. A quel architecte français devons-nous les plans de la basilique du Sacré-Cœur, à Paris ?
- H. Quel est le nom donné à sept philosophes grecs qui acquirent une popularité particulière à l'époque hellénistique ?

SOLUTION DU NUMERO 7

- Horizontalement.** — 1. Réceptacle. — 2. Etincelles. — 3. Cars. Tiens. — 4. Enéide. F.A.O. — 5. P.C. Loris. — 6. Tomates. Dé. — 7. Inégal. Aïe! — 8. Onde. Lames. — 9. Nnée. Mères. — 10. Sasia. Crét.
- Verticalement.** — 1. Réceptions. — 2. Etançonnées. — 3. Cire. Médés. — 4. Ensilage. — 5. P.C. Dots. Ma. — 6. Tétérelle. — 7. Ali. Is. Arc. — 8. Clefs. Amer. — 9. Léna. Dièse. — 10. Essorées.



QUI A ÉCRIT ?

- A. Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri. (*Les Caractères*) ?
- B. Il faut compter ses richesses par les moyens qu'on a de satisfaire ses désirs (*Manon Lescaut*) ?
- C. Que l'importance soit dans ton regard, non dans la chose regardée (*Les Nourritures terrestres*) ?

LE TEXTE CACHE. — Les chiens aboient, la caravane passe.

PORTRAIT ERRONÉ: Vous avez bien entendu identifié Marie-José Nat (photo extraite du *Mariage de Figaro*), et vous avez trouvé que: 1. elle naquit en 1940 et non en 1930. — 2. elle s'est remariée en 1985 avec Michel Drach, réalisateur de films et non avec Claude Rich. — 3. elle n'a pas joué dans *Jules et Jim*.

=====
ENQUÊTE
=====

L A = G E N D A R M E R I E

DEUXIEME PARTIE :

LA BRIGADE TERRITORIALE DE SAINT
SAUVEUR

Alain MARIO

Amis lecteurs, bonjour ... Ils y a environ 13 000 brigades en France, qui veillent chaque jour, chaque nuit, sur notre sécurité. Je ne voudrais pas oublier, dans mon énumération les différentes spécialités, les services, que ce soit la gendarmerie de l'air, la gendarmerie maritime, et plus particulièrement les "Motards" pour qui j'aurai une pensée émue. Ces hommes, appelés avec juste raison par la Radio et par la Télévision les "Ange de la Route" payent chaque année, pour servir leur idéal, un lourd tribut. Les statistiques nous donnent unanimement un effectif de perte de 45%. Cela mérite, je pense, une grande considération.

Si vous le voulez bien, voyons ensemble l'origine et le caractère de cette gendarmerie.

1° / SON ORIGINE : La Gendarmerie Nationale est une force instituée pour veiller à la sureté publique, pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois sur toute l'étendue du territoire et aux Armées.

Ses origines remontent au XIII eme siècle, époque où il existait en France une Magistrature Militaire foctionnat auprès des Armées en Campagne et relevant directement des Maréchaux, d'où le nom de MARECHAUSSEE qui est donné alors a cette institution chargée à la fois d'assurer la Police et de rendre la Justice aux armées (Justice prévôtale).

Sa compétence fût étendue en 1514 aux gens de guerre tenant garnison, et à partir de la déclaration du 25 Janvier 1536, à certains civils, tout d'abord aux vagabonds et gens sans

aveux, puis aux auteurs de crimes et délits graves (Cas prévotaux)

La déclaration du 25 Janvier 1536 est un acte capital car c'est d'elle que date le service mixte de la Maréchaussée. A la fin de l'ancien régime, la Maréchaussée est parfaitement organisée (Ordonnance Royale de 1778) et si son droit de juridiction (justice prévôtale) faisait l'objet de vives critiques, les services qu'elle rendait comme force de police étaient unanimement appréciés.

La Révolution de 1789 commença par mettre fin à la justice prévôtale (1790), supprima ensuite la Maréchaussée et la remplaça ensuite par la Gendarmerie Nationale à qui elle confia exclusivement la mission d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Ce fut l'objet de la loi du 16 Février 1791, puis de celle du 28 Germinal An VI, qui constitue encore aujourd'hui la charte fondamentale de l'arme. Cette dernière loi a été suivie de plusieurs textes d'application, dont les derniers en date, et toujours en vigueur, sont le décret du 20 Mai 1903 pour le service, et le décret du 10 Septembre 1935 pour l'organisation de la Gendarmerie.

2°/ SON CARACTERE

I La Gendarmerie fait partie intégrante de l'Armée Nationale. Ses éléments y prennent rang à la droite des troupes des autres armes. Les dispositions générales des lois et règlements militaires lui sont applicables, sauf modification et exceptions motivées par la spécialité de son organisation et de son service
(Article 1er du Décret du 10 Septembre 1935)

II Le service spécial de la Gendarmerie a essentiellement pour objet d'assurer constamment sur tous les points du territoire l'action directe de la Police Judiciaire, administrative et militaire. (Article 148 du Décret du 20 Mai 1903)

"C'est une surveillance à-moitié civile et militaire" écrivait Napoléon au Roi de Naples. Ainsi apparaissent les deux traits les plus marquants de la Gendarmerie Nationale.:

- Le caractère militaire de son organisation
- La nature mixte de son service

Ces deux caractères dont l'origine, comme nous vous l'avons montré, remontent aux premiers temps de la Maréchaussée et ne doivent pas être perdus de vue. Ils nous permettront de mieux comprendre les principes de l'organisation et du service de la

Gendarmerie et notamment les particularités de ses relations avec les autorités, tant civiles que militaires. C'est pour cela donc, "pour mieux comprendre" ce qu'est la Gendarmerie en 1972, que je me suis rendu à la Brigade de Saint Sauveur où le Chef CASTA me reçut et voulut bien répondre à mes questions :

Question : Ne pensez vous pas qu'une meilleure information du public sur le travail ingrat effectué par les Brigades de Gendarmerie sur le Territoire National soit nécessaire pour une meilleure compréhension des choses ?

M.D.L. C. CASTA : Non, le travail du Gendarme dans une brigade restera toujours incompris pour une grande partie du public. Par contre il est certain qu'une diffusion importante (Article dans les journaux, émissions à la Radio et à la Télévision) de renseignements sur ce qu'il faut faire, le moment où il faut le faire, et l'endroit où il faut le faire est nécessaire pour simplifier la tâche du gendarme et surtout pour l'aider.

Q : Pour brosser un tableau exact de vos fonctions, pouvez-vous m'énumérer vos différentes formes d'action au cours de vos services ?

R : Les missions de la Gendarmerie sont incalculables, mais cependant je vais vous citer les plus importantes : police judiciaire et administratives, police de la route, police de l'air, des frontières et des ports, des étrangers. Police rurale, sanitaire en général (personnes et animaux), service d'ordre, secours et protection civile. C'est là la base de toutes les autres missions qui peuvent en découler.

Q : Comme je l'ai déjà écrit dans un précédent article, j'ai souvent remarqué, chez les usagers de la route "la peur du gendarme". Pourtant, au cours des opérations "Primevère", vous accomplissez plus un rôle de prévention que de pénalisation. Comment expliquez vous cela ?

R : "La peur du Gendarme". Cette phrase évoque pour moi une expérience tentée par une station de radio périphérique. C'était le fait de placer des silhouettes de gendarme en bois le long des routes. Il a été enregistré une baisse certaine de la vitesse. Donc le gendarme a d'abord un rôle préventif. Le plan "Primevère" va dans ce sens puisque tout au long des itinéraires de flux et de reflux des vacanciers, la Gendarmerie déploie un système de prévention. Je crois que le public s'imagine que le Gendarme n'est là que pour "coller des amendes". Certaines mauvaises langues prétendent même que le gendarme "marche" à la commission ...

Question : Pour une meilleure compréhension, pouvez vous m'expliquer ce qui différencie une Brigade territoriale d'un peloton de gendarmerie de montagne ?

Réponse : Vous me posez là une question très embarrassante. En effet il n'y a rien de commun entre une B.T. et un P.G.M. La Brigade Territoriale s'occupe de toutes les missions ennuyeuses ci-dessus énumérées. Le Peloton de Montagne s'occupe exclusivement, sauf dans des cas exceptionnels, de secours en montagne.

Q : Au cours de votre carrière dans la Gendarmerie, vous avez pu en dégager une certaine philosophie. Quelle est-elle ?

Il y aurait tellement de choses à dire. Je crois pourtant que la philosophie qui se présente tout de suite à moi c'est que la Gendarmerie est une grande œuvre sociale. J'ai été très répressif mais j'ai eu aussi beaucoup de problèmes sociaux et j'en ai récolté beaucoup de satisfactions. Des personnes m'écrivent actuellement alors qu'il y a dix ans je les avais arrêtées (pour des motifs graves). Je m'en suis occupé personnellement pendant leur temps d'emprisonnement, et à leur sortie, ils m'en ont été reconnaissants.

Q : En tant que gendarme, vos contacts humains avec la population civile sont-ils toujours faciles ?

R : Pour moi le problème ne se pose pas car depuis dix ans que je suis à Saint Sauveur, les gens commencent à me connaître et vice-versa. Par contre, pour un jeune gendarme, arrivé depuis peu dans une B.T., le problème est autre : le public se réserve et attend. C'est donc au gendarme de faire le premier pas et selon la façon dont il s'y prendra, il sera accepté ou rejeté.

Ainsi s'achève mon entretien avec le Chef CASTA, commandant la Brigade de Saint Sauveur, et qui avec ses hommes, me reçut fort aimablement.

En conclusion, qu'ajouter de plus... Je voudrais dire que dans l'histoire de notre pays, depuis la création de cette maréchaussée, devenue Gendarmerie Nationale, que nous croyons connaître, et que nous connaissons fort mal, beaucoup d'hommes sont morts pour servir un idéal qu'ils avaient fait leur : "Servir".

Je terminerais par ces quelques vers de Victor HUGO, si vous me le permettez :

"Celui qui pieusement donne sa vie
Pour son prochain
A droit qu'a son cercueil
La foule vienne et prie"

=====

LE COIN DES DAMES

=====

LES SARDINES " SAINT PETERSBOURG "

(Pour 4 Personnes)

Proportions : 500 g de sardines fraîches, 2 Verres de vin blanc sec
4 Cuillerées à soupe de crème fraîche
1 Citron 1 cuillerée à café de moutarde, sel, poivre

Préparation : Coupez la tête des sardines, lavez les et faites les chauffer dans une casserole avec vin blanc, sel, poivre; quand le liquide est frémissant; mais non bouillant, réduisez le feu et laissez cuire ainsi 5 minutes.

Enlevez les sardines avec une écumoire et posez les sur un ravier. Ajoutez dans la casserole le jus de citron, la moutarde et la crème. Remuez bien. Versez sur les sardines.

(Ce plat se consomme chaud ou froid)

FILETS DE LIMANDE AU VIN BLANC

Proportions pour 4 Personnes :

4 à 500 g de filets de limande
2 Verres de vin blanc sec
1 Cuillerée à soupe de beurre
1 Cuillerée à soupe de farine
4 Cuillerées à soupe de crème
2 échalotes, persil, thym, laurier, sel, poivre.

Préparation : Epluchez et hachez grossièrement les échalotes, lavez les filets de limande, mettez les dans une casserole large et plate avec vin blanc, échalotes, persil, thym, laurier, sel et poivre. Faites chauffer. A ébullition, réduisez le feu et laissez frémir 5 Minutes.

Égouttez les filets et posez les sur le plat de service. Gardez au chaud. Pétrissez le beurre avec de la farine. Passez le jus de cuisson à travers une passoire. Remettez ce jus sur le feu. Ajoutez le mélange beurre-farine. Remuez bien jusqu'à épaississement. Mélangez la crème en tournant mais ne laissez pas bouillir. Versez la sauce sur les filets de limande.

=====

LEGENDES DE NOTRE PAYS

=====

LES LOUPS DE SAINT

SAUVEUR

Oquel'estorio doi loups douè campanié ès d'un gros intèrès per li sansouvornences. Coumo cadu a racounta cenca vourgu doqueloi, creiou que lou miés es enca de dire touto la vérité.

Li Rouman, avion un pouont a San Sorvoù, pareisse que où tour d'oquel pouont aguesson fa de maiouns per li sourdas de gardo; lou pais ero ben triste : lo mountagno d'aploumb subre lou village ero un grosso fourés pléno de loups e li roumans avion d'affaire per pa si fa mangia d'oqueloi bestiassi que reepetavon plus li descendens de Romoulou.

Uno famiho crestiano s'en vengué c'oi sourdas. Li crestians aloura, per si souna o lo préguiéro, en plaço de campana si servion douè cant douè gal. Oqueloi bestioi eron p'anca counouissios din lou nouostro valaù, figuravous l'estounomen de toui en senten lou promié gal canta ! Li crestian soun leù agus noumbrous é, cado mati, dintr'uno maiou, la tradiciou conto que éro doun ia la gléio eiro, où cant douè gal, li adorateur de Jésus vénion préga.

Un mario nuèch, li loups soun vengus arounda dins lou vilage, an entra din l'estable e si soun pourtas lou gal ! I agué un sourda crestian que digué oi loups : aùrés d'affaire me iou.

Cado matin, o l'ouero que cantavo louè pouè gal, lou sourda mandavo un kirikiki qu'aurio fa ensuperbi lou gal de lo plu bel lo raço.

.../...

